



# cautioneō

PROPRIÉTAIRE

**Protégez-vous  
gratuitement**

**contre les impayés !**

en choisissant un locataire garanti  
par Cautioneo

👉 Avec Cautioneo, plus de stress, soyez sûr d'être remboursé  
dès le 1er impayé, nous certifions le dossier locataire avant  
tout contrat !

# Vos avantages cautioneō



## Une protection **complète**

Avec la Garantie Locataire, en tant que propriétaire, **vous êtes protégé GRATUITEMENT contre les impayés et les frais juridiques de A à Z**, sans carence ni franchise.



## Une équipe **réactive** 🇫🇷

Basée entre Paris et Lille, notre équipe met un point d'honneur à mettre son expertise **à votre service pour répondre à chacune de vos questions.**



## Le dossier **locataire certifié**

**Nos experts analysent la situation financière** de votre locataire et **contrôlent ses justificatifs** en amont et en moins de 24h. Zéro fraude garantie !



## Une souscription **100% gratuite et digitale !**

Profitez d'une **assurance complètement gratuite**. La Garantie Locataire est **souscrite et payée par le locataire** (à partir de 2,9% du loyer cc).

## Vos garanties

Louez en toute sérénité, vous êtes protégé

<b>Plafond de la garantie Impayés</b> couverture pendant toute la durée du bail	96 000€ de loyers garantis
<b>Prise en charge de la procédure</b> sans carence, ni franchise	✓
<b>Protection juridique</b>	5 000€ TTC
<b>Remboursement en cas d'impayés</b>	mensuel
<b>Prix</b>	<b>GRATUIT</b>
	Coût pris en charge par le locataire

## En quoi Cautioneo est mieux qu'une caution personnelle ?

Une caution personnelle peut faire défaut, ou engendrer des procédures juridiques longues et coûteuses. Avec l'appui de notre partenaire Sada Assurances, leader des garanties de loyers impayés en France, vous pouvez dormir tranquille.

## Comment est certifié le dossier locataire ?

Le dossier transmis lors de son inscription fait l'objet de multiples contrôles à l'aide d'un logiciel spécialisé en détection de fraudes documentaires. Ce logiciel est utilisé également par de nombreuses banques françaises. Un outil d'expert au service de votre protection !

De plus avec notre algorithme, nous analysons sa **solvabilité** et **étudions son comportement bancaire**.

## Est-il possible de cumuler plusieurs garanties pour protéger ses loyers ?

Un propriétaire, qui loue à un locataire un bien immobilier, ne peut pas cumuler plusieurs garanties pour recouvrer les loyers impayés.

*Par exemple, vous ne pouvez pas cumuler garant physique et Garantie Cautioneo ou assurance loyers impayés et Garantie Cautioneo.*

## Questions Réponses



### Suis-je toujours garanti si le locataire ne paye plus sa cotisation ?

Oui. L'Article 5.1.2 du contrat de garantie stipule que la garantie du bailleur reste acquise en cas de défaut de paiement de la cotisation Cautioneo.

### En cas d'impayés, sous quel délai suis-je indemnisé ?

1. Contactez au plus vite notre service sinistre. Nos experts **vous accompagneront dans votre déclaration**.
2. Vous serez indemnisé à **J+35** pour un **1er impayé**, puis chaque mois pour les suivants, sans carence ni franchise.
3. Nous prenons en charge **la procédure judiciaire**, du commandement de payer par huissier jusqu'à la reprise du logement.

Avec Cautioneo, **vous n'êtes plus seul dans vos démarches**.

### UNE QUESTION ? NOTRE ÉQUIPE D'EXPERTS ET LÀ POUR VOUS RÉPONDRE



Contactez nous par e-mail  
[proprietaires@cautioneo.com](mailto:proprietaires@cautioneo.com)



Besoin d'aide ?  
Retrouvez notre **FAQ** sur [cautioneo.com](https://cautioneo.com)



09 72 50 40 51  
du lundi au vendredi